

Korian signe, avec 12 entreprises, la première charte d'engagement RSE pour ses chantiers de rénovation



Signature de la charte d'engagement RSE Korian des prestataires sur les chantiers de rénovation 28 septembre 2021 à Changé

Korian, premier groupe européen de soin au service des personnes âgées et fragiles, a signé, le 28 septembre au sein de la maison Korian Artémis (à Changé, dans la Sarthe), avec 12 entreprises, la première « charte d'engagement RSE des prestataires sur les chantiers de rénovation » dans le cadre de la rénovation de son réseau de maisons de retraite initiée en 2018 en France.

Cette démarche s'inscrit dans les engagements RSE du Groupe, avec pour objectif de renforcer les actions mises en place avec ses fournisseurs, en privilégiant les achats locaux et vertueux en matière d'impact environnemental et sociétal. En France, 83 % des dépenses sont réalisées avec des fournisseurs basés en France.

A travers cette charte composée de sept articles, les entreprises de travaux concernées, PME ou grands groupes (Ates, Cushman & Wakefield, Club SA, EGSO, Eiffage Construction, Espace 4, Geria Contract, L2A, Pages Agencement, PostForming, J2P Concept, Villemonteil) s'engagent à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et des politiques inclusives en matière d'emploi :

- **ÉVALUATION DES FOURNISSEURS** : Tous les fournisseurs référencés par Korian voient leurs pratiques RSE évaluées par la plateforme ECOVADIS. Les fournisseurs signataires devront atteindre la note exigeante de 55%.
- **RECYCLAGE DU MOBILIER** : les prestataires s'engagent à recourir à l'organisme VALDELIA pour donner une seconde vie au mobilier remplacé.
- **SECONDE VIE DES MATÉRIAUX** : les produits déposés, en état de marche, qui ne peuvent pas être récupérés par VALDELIA, doivent faire l'objet d'une recherche de solution de réemploi.

- **INSERTION** : 10% du montant global du marché global de chaque chantier devraient être réalisés par une entreprise ou un organisme d'insertion professionnelle.
- **GESTION DES DÉCHETS** : le tri sélectif des déchets de chantier est mis en place sur chaque chantier.
- **EMBALLAGES RECYCLÉS** : les fabricants de mobilier s'engagent à utiliser exclusivement des emballages recyclés et recyclables.
- **ANCRAGE LOCAL** : les prestataires s'engagent à respecter les produits et fournisseurs sélectionnés par Korian pour leurs performances et leur appartenance au tissu économique local.

En 2021, 1 million d'euros de marché de travaux en direct ou par la sous-traitance devrait être attribué à des entreprises d'insertion. Par ailleurs, près de 45 tonnes de mobilier seront récupérées par VALDELIA.

Cette charte vient appuyer le programme « Boost » de rénovation et d'embellissement des établissements Korian, qui a bénéficié à ce jour à 90 maisons en France, soit d'ici 2021, 4 000 chambres, 45 unités protégées, 36 salles de kinésithérapie et 40 salles de restaurant, pour un investissement de 110 millions d'euros.

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen de soin au service des personnes âgées et fragiles
www.korian.com

Contacts presse Korian :

Jean-Marc Plantade
 Directeur de la communication
 Tél. : 07 62 90 32 58
jean-marc.plantade@korian.fr

Cyrille Lachèvre
 Directeur adjoint des relations presse
 Tél. : 07 61 53 54 86
cyrille.lachevre@korian.fr

Marjorie Castoriadis
 Responsable relations médias
 Tél. : 07 63 59 88 81
Marjorie.castoriadis@korian.fr